



Déclaration liminaire / CDEN du 21 novembre.

L'académie d'Aix-Marseille se voit dotée, à compter de la rentrée 2015, de 33 réseaux REP+, et de 29 réseaux REP. La FSU considère que le compte n'y est pas. Alors que 10 % des élèves relevant de l'éducation prioritaire en France sont actuellement scolarisés dans l'académie d'Aix-Marseille, celle-ci ne comptera à la rentrée 2015 que 5% des réseaux classés REP ou REP+.

Au vu des critères retenus, les réseaux des Alpes de Haute Provence semblent particulièrement menacés. En effet le mode de calcul prend en compte 4 critères : Catégorie socio professionnelle des parents, retard en sixième, taux de boursiers et pourcentage d'élèves en ZUS. Si les établissements du 04 peuvent être comparés à d'autres selon les trois premiers critères, ils se trouvent nettement plombés par le dernier, celui des ZUS qui est de zéro en ce qui concerne les établissements du 04.

De plus, les réseaux d'écoles sont pénalisés car pour les écoles maternelles et élémentaires, c'est l'indice social du collège de rattachement qui fait office d'indicateur et la logique de réseau, si elle peut apporter un plus, ne peut pas être une fin en soi. Pour nous, il doit s'agir d'une logique de territoire (qu'il y ait ou pas un collège de rattachement).

Les sorties du dispositif des réseaux de Jean Giono à Manosque et du RRS Bléone Durance seraient injustifiées. La carte se faisant à moyens réduits pour notre académie, des écoles et des collèges pourrait être éliminés sans que leur situation ait évolué positivement. Bien au contraire. Le problème est que la carte se fait à moyens constants et on ne peut pas accepter une telle mise hors dispositif sur le seul argument que ce serait pire ailleurs.

Monsieur le Directeur Académique, mardi 25 novembre se tient un groupe de travail au rectorat sur le sujet ; quels seront les arguments portés par l'administration départementale en faveur d'un maintien des zones d'éducation prioritaire des Alpes de Haute Provence ?

La FSU04 se saisit de l'occasion de ce CDEN pour demander aux membres siégeant aujourd'hui de voter une motion qui affirme la détermination de ne pas voir, une fois de plus notre département spolié au détriment des zones urbaines.